

Délégués départementaux : la proximité à l'échelle du département

Nous pourrions faire nôtre, la formule de Luc Blondel, « *l'avenir ne se prévoit pas, mais se construit* ». Notamment au travers de décisions, d'actions, parmi lesquelles celles de la puissance publique, des collectivités, des représentations de tout niveau et à la condition de ne pas être acculés à une fonction de « *pompier* », les circonstances ayant pris le pouvoir, obligeant ainsi à réagir plutôt qu'à agir.

Pour cela, il faut faire preuve de veille et d'anticipation, explorer ce qu'il peut advenir, être présent et à l'écoute. La nature ayant fondamentalement horreur du vide, ne donnons à personne l'occasion de parler ou de penser à notre place.

De même, il ne faut rien se laisser imposer sans en avoir âprement, voire férocement, débattu. Dans nos départements, il existe de multiples lieux de décisions, de pouvoir, d'influence. Être présent partout relève d'un travail de titan que le Délégué départemental ne peut accomplir seul, ni par manque de capacité, ou de volonté, mais parce que le temps d'une journée y suffirait à peine.

Rappelons ici que, sans être exhaustif, les décideurs départementaux, entre élus locaux et représentants de l'Etat, dont notamment les Préfets, les directions départementales des impôts, les Présidents et dirigeants des Chambres consulaires (CCI et CMA), des Tribunaux de commerce, des Organismes de Gestion Agréée, des Associations d'experts-comptables (AEC), des syndicats patronaux (CGPME, Medef),... maillent un territoire dont il est parfois difficile de maîtriser toutes les arcanes.

Nous nous devons d'être présents pour faire avancer les idées de la profession, défendre ses positions, faire valoir son expertise pour construire un avenir où l'expert-comptable se doit d'être incontournable.

Les rencontres les plus significatives sont la participation, en préfecture aux commissions sur le financement de l'économie, et en direction départementale des services fiscaux à des réunions de comités d'usagers professionnels. Cela représente des centaines d'entrevues et de réunions, au cours desquelles, le rôle et les apports de la profession et surtout des confrères du département sont présentés et mis en avant.

La pertinence de ces rencontres réside dans leur récurrence et la reconnaissance de notre profession sur le long terme. Il ne s'agit pas de faire un « *coup* » par ci par là mais d'inscrire notre action dans le temps. De même, il est essentiel de montrer que les compétences de l'expert-comptable sont multiples et que son champ d'intervention est varié.

Si le Délégué départemental assure des fonctions de représentation et de défense de la profession, **il garantit, et c'est sa véritable vocation, un contact de proximité avec les consœurs et les confrères de son département.** Il est leur premier interlocuteur, et sert de relais avec l'Ordre. Tant pour amener les messages de l'institution au niveau local que pour remonter les informations de terrain, et surtout les attentes des confrères.

Rappelons également que, sous l'impulsion des Délégués, des réunions départementales gratuites ont été organisées sur des thèmes d'actualité et / ou technique afin de permettre à ceux pour qui l'accès au cœur de Paris pose un réel problème, de disposer du même degré d'information.

Nous nous devons d'être présents pour faire avancer les idées de la profession, défendre ses positions, faire valoir son expertise pour construire un avenir où l'expert-comptable se doit d'être incontournable.

C'est cela la vraie définition de la proximité : apporter de l'aide et de l'écoute aux consœurs et confrères pour qui l'Ordre semble un peu éloigné de leurs préoccupations quotidiennes. Cette dimension, que les Délégués départementaux privilégient, donne du sens à une action orientée autour de la notion de services.

Il n'est pas normal, aujourd'hui, de laisser un seul expert-comptable sans solution face aux problèmes qu'il rencontre.

Christophe Milhem,

*Coordinateur
des Délégués départementaux
de la région Paris Ile-de-France
Délégué départemental
du Val-de-Marne*



Retrouvez toutes les coordonnées
des Délégués départementaux sur :
www.oec-paris.fr